

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3271

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité AXELERA - Soutien au projet de recherche et de développement PCB - Avenant n° 1 à la convention d'application financière avec l'Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA)**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havar, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palleja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Hugué, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhlrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3271**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité AXELERA - Soutien au projet de recherche et de développement PCB - Avenant n° 1 à la convention d'application financière avec l'Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a décidé d'apporter son soutien financier au programme de recherche PCB dans le cadre des projets de R&D d'Axelera sur la période 2009-2012.

Le Conseil de communauté a ainsi approuvé, par sa délibération n° 2008-0408 du 15 décembre 2008, son soutien au projet PCB. Il a aussi approuvé la convention d'application financière prévoyant le soutien financier de la Communauté urbaine de Lyon au projet, sur la période 2009-2012, par sa délibération n° 2008-0409 du 15 décembre 2008. Ce soutien concernait l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon pour sa participation au projet.

L'objectif du projet PCB est de développer puis mettre à disposition une gamme complète de technologies innovantes, accompagnées de nouveaux outils analytiques et de nouveaux modèles de transfert, pour le traitement des problématiques de pollution des eaux, sédiments et sols par les PCB et autres polluants.

Lors du comité de suivi du projet, réuni en octobre 2011, le consortium a fait une demande de prolongation de 7 mois portant la fin du projet au 31 octobre 2012. Le retard du versement initial des subventions du Fonds européen de développement régional (FEDER) aurait bloqué le démarrage du projet. La fin du projet a donc été décalée d'autant.

Au vu de cette demande formulée par le consortium, l'Etat a autorisé la mise en place d'avenants pour permettre cette modification.

L'INSA de Lyon sollicite une prolongation de la durée du projet jusqu'au 31 octobre 2012 et la conclusion d'un avenant à la convention d'application financière.

Les articles 2 (délais) et 7 (modalités de versement) de ladite convention prendront en compte ces modifications et autoriseront, notamment, les nouvelles modalités de versement de la subvention.

Aussi est-il proposé à la Communauté urbaine d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'application financière 2009-2012 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 à la convention d'application financière 2009-2012, à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon dans le cadre du projet de R&D PCB prolongeant la durée de réalisation du projet jusqu'au 31 octobre 2012.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, individualisée sur l'opération n° 0P02O1295 le 11 septembre 2006 pour la somme de 4 500 000 € en dépenses.

4° - Le versement du solde, soit 202 960,60 € initialement prévu en 2012, est reporté sur l'exercice 2013 - opération n° 0P02O1295 - compte 204 181 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.